

**Décision n° 2018-36 du 25 janvier 2018  
portant nomination aux fonctions de responsabilité  
rattachées au directeur de la direction technique Territoires et ville**

**Le directeur de la direction technique Territoires et ville du Cerema,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu l'arrêté n° 117027 du 20 décembre 2017 chargeant Monsieur Bruno Lhuissier, par intérim, de la direction générale du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement à compter du 18 décembre 2017 ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-135 du 11 février 2014 portant nomination des membres du comité de direction et des responsables du siège du Cerema ;

Vu la décision n° 2017-301 du 20 décembre 2017 donnant délégation de signature aux directeurs des directions techniques ou territoriales en matière de nomination aux fonctions de responsabilité ;

Vu la décision n° 2016-01 du 4 janvier 2016 fixant les responsabilités des membres du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2018-34 du 25 janvier 2018 portant organisation de la direction technique Territoires et ville et de son comité de direction ;

Après avis du directeur général ;

**décide**

**Article 1**

Monsieur Benoît Walckenaer est nommé directeur-adjoint de la direction technique Territoires et ville.

**Article 2**

Madame Delphine Vincent est nommée directrice du développement des relations avec les clients et les partenaires.

**Article 3**

Sont nommés chefs de département :

- Monsieur Silvain Czechowski, chef du département Urbanisme-habitat ;
- Monsieur Stéphane Chanut, chef du département Déplacements durables par intérim ;

- Monsieur Yves Majchrzak, chef du département Environnement, risques, énergie, numérique ;
- Madame Anne Grandguillot, chef du département Voirie et espace public ;
- Monsieur Laurent Arnaud, chef du département Bâtiments durables ;
- Madame Michèle Schall, chef du département Edition-diffusion.

**Article 4**

Madame Aude Drouot est nommée secrétaire générale.

**Article 5**

La présente décision abroge la décision n° 2017-40 du 16 janvier 2017.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lyon, le 25 janvier 2018

Le directeur

**Signé**

Christian Curé